

Calendrier électoral 2025

Étapes	Règles générales	Dates importantes pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025
Publication de l'avis d'élection	Au plus tard le 44 ^e jour avant le scrutin	Au plus tard le 19 septembre 2025
Période de dépôt des déclarations de candidature	Entre le 44 ^e et le 30 ^e jour précédant le jour du scrutin	Du 19 septembre au 3 octobre 2025, jusqu'à 16 h 30
Période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale		Période potentielle : du 11 au 21 octobre 2025 (voir note 1)
Période de travaux de la commission de révision, le cas échéant		Période potentielle : du 11 au 23 octobre 2025 (voir note 1)
Période de vote par correspondance ²⁹		Du 23 au 31 octobre 2025, 16 h 30
Jour du vote par anticipation	7 ^e jour et dans certains cas 8 ^e jour avant le jour du scrutin	26 octobre 2025, de 12 h à 20 h (25 octobre 2025 de 12 h à 20 h optionnel)
Vote au bureau du président d'élection		Obligatoirement le 24 octobre de 16 h à 20 h dans les municipalités de 20 000 habitants ou plus Optionnel, au choix du président d'élection les 24, 27, 28 et 29 octobre
Vote itinérant		Peut se tenir les 24, 25, 27, 28 et 29 octobre, selon l'horaire déterminé par le président d'élection
Jour du scrutin	Le premier dimanche de novembre	2 novembre 2025 de 10 h à 20 h

29. Le vote par correspondance est seulement offert dans les municipalités qui ont choisi de le faire, par résolution, pour les électeurs dits non domiciliés.

Étapes	Règles générales	Dates importantes pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025
Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement	La requête doit être présentée dans les 4 jours suivant la fin du recensement des votes	6 novembre 2025
Proclamation des candidat.e.s élu.e.s	Après l'expiration du délai pour demander un nouveau dépouillement des votes	Sans opposition : 3 octobre 2025, à partir de 16 h 30 Par scrutin : à l'expiration du délai fixé pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec, ce qui correspond généralement au 7 novembre 2025 (voir note 2)
Dernier jour pour une contestation judiciaire de l'élection	30 jours après la proclamation d'élection	2 décembre 2025 (voir note 3)
Liste des personnes qui ont fait un don de plus de 50 \$ (municipalités de moins de 5 000 habitants)	60 jours après le jour du scrutin	1 ^{er} janvier 2026
Production de la déclaration d'intérêts pécuniaires	60 jours après la proclamation de l'élection d'une personne	Sans opposition : 2 décembre 2025 Par scrutin : 1 ^{er} janvier 2026
Rapport de dépenses électorales (municipalités de plus de 5 000 habitants)	Dans les 90 jours suivant le scrutin	31 janvier 2026

Source : Site Internet d'Élections Québec, <https://www.electionsquebec.qc.ca/>

Notes :

1. Pour connaître les jours fixés pour la révision de la liste électorale dans votre municipalité, veuillez vous adresser à la personne nommée à la présidence d'élection.
2. Dans le cas où un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes est demandé à la Cour du Québec, d'autres délais s'appliquent.
3. Dans le cas d'une manœuvre électorale frauduleuse alléguée, des règles particulières s'appliquent.